



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

L'HYPOCAMPE

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | DE LYERRES A L'ANCŒUR

N°2 | SEPTEMBRE 2013

A LA DECOUVERTE
DE VOTRE TERRITOIRE
**LES JOURNEES
DU PATRIMOINE
2013**



EDITO |

PAR **BERNARD FRISINGHELLI**, Président

Avec le retour des vacances, voici le deuxième numéro de votre magazine l'HYppocAmpe. Nous l'avons voulu un peu plus étoffé que le précédent, tout en le conservant agréable à lire. Vous trouverez dans ce numéro toutes les informations sur les découvertes des Journées du Patrimoine, et qui sait, peut-être aurez-vous envie de découvrir le théâtre...

Vous découvrirez aussi les différentes activités et compétences de la Communauté de communes. Certaines sont connues, d'autres moins. Mais toutes ont leur importance. Et toutes ont un coût. C'est à partir de ces éléments que sont bâtis nos budgets. Nous avons essayé de vous en donner une vision synthétique par compétence afin que l'exercice, qui, il faut l'avouer est toujours un peu abstrait, soit le plus compréhensible possible.

Notre Communauté de communes a souhaité être plus active en matière de création de richesse économique. C'est pour cette raison que nous avons adhéré à Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne. Si vous vous sentez une âme de créateur d'entreprise, cette rubrique est faite pour vous.

La richesse économique, c'est aussi permettre à des entreprises innovantes de s'installer loin des tracasseries de la vie parisienne. C'est en partie cette idée qui nous a conduits à privilégier le déploiement du numérique sur la totalité de la Communauté de communes, en privilégiant les communes les moins bien desservies. Je n'en dirai pas plus et vous laissez découvrir les autres sujets au fil des pages.

Dans ce numéro, vous retrouverez l'encart des événements et activités associatives dans nos communes. Celles-ci peuvent être sujettes à changement, en fonction des disponibilités, ou des conditions météorologiques. En cas de besoin, les mairies de différentes communes sont à votre disposition pour vous répondre et vous mettre en contact.

Et pour vous apporter un service supplémentaire, un annuaire des associations est également joint à ce numéro. Il regroupe les associations, et comprend les noms et les contacts des responsables. Il vous sera alors facile de trouver l'activité dont vous rêvez ou qui fera plaisir à vos enfants.

Septembre, c'est aussi le moment de la reprise du travail et de la rentrée des classes. Nous espérons que vous avez profité au mieux de vos vacances, et que vous nous revenez en pleine forme, prêt à parcourir votre magazine.



| SOMMAIRE |

CULTURE ET EVENEMENTS | page 3

- | Les Journées européennes du Patrimoine, 100 ans de protection
- | Les Scènes Rurales se dévoilent !
- | Le bonbon de Bombon
- | L'inauguration du jardin associatif de Saint-Méry

ENFANCE – JEUNESSE | page 4

- | Histoire d'enfants : La Maison des Assistantes Maternelles de Mormant
- | L'Accueil de loisirs : une nouvelle compétence intercommunale

FINANCES | page 5

- | Le budget intercommunal

QUOI DE NEUF A LA CCYA* ? | page 6

- | Adhésion à Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne
- | Nouveauté : un premier petit-déjeuner d'entreprises à venir...

LES SERVICES DE LA CCYA | page 7

- | Aménagement numérique : technologie et priorités choisies
- | Le Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC
- | Les autres services

* Communauté de communes de l'Yerres à l'Anceœur



LIENS VERS LE SITE INTERNET DU COVOITURAGE 77

Prendre une seule voiture pour se déplacer à plusieurs, c'est ça le covoiturage !

Une solution d'avenir permettant de répondre aux problèmes de crise économique, écologique et sociale.

Retrouvez ci-dessous les sites Internet mis à votre disposition pour une pratique conviviale du covoiturage :

- ➔ www.covoiturage77.fr
- ➔ www.covoiturage.fr/
- ➔ www.123envoiture.com



LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE, 100 ANS DE PROTECTION

Les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013, les communes de l'Yerres à l'Ancœur fêteront la 30^e édition des Journées européennes du patrimoine.

Ce sera l'occasion de poser un autre regard sur notre patrimoine avec une exposition de peinture à Bombon, des événements organisés à l'Eglise et à l'Hôtel de Ville de Guignes ou les portes ouvertes de l'Eglise d'Ozouer à Aubepierre-Ozouer-le-Repos.

En 2013, on commémore également un siècle de protection des monuments historiques avec la loi du 31 décembre 1913. Une loi qui a posé les fondations de la protection du patrimoine monumental, urbain et paysager en France. D'une importance décisive pour la sauvegarde, la conservation et la valorisation des monuments et sites patrimoniaux français, elle a permis d'assurer la continuité du tissu culturel et touristique de chaque région.



Depuis 1984, les Journées du Patrimoine sont devenues un volet essentiel de la politique culturelle et un événement populaire incontournable. Les visiteurs ont pu être sensibilisés aux enjeux du patrimoine et mieux comprendre les édifices au milieu desquels ils vivent.



→ Vous trouverez plus de détails sur ces journées dans notre Agenda et sur :

www.journeesdupatrimoine.culture.fr/

LES SCÈNES RURALES SE DÉVOILENT !

Samedi 21 septembre de 15 h à 21 h et dimanche 22 septembre de 11 h à 17 h 30
Château de La Chapelle-Gauthier, place Général de Gaulle

Deux journées extraordinaires pour ouvrir une saison haute en couleurs !

Les Scènes Rurales innovent et, pour présenter leur nouvelle saison, vous invitent dans le cadre exceptionnel du château de La Chapelle-Gauthier et de son parc, pour deux journées pas comme les autres. Venez en famille, invitez vos amis, et démarrez la rentrée en spectacle !

Papillonnez d'une proposition à l'autre, laissez-vous emporter par les voyages sonores et lumineux de la compagnie Fur Ha Foll au cœur de son Sonophore. Faites un saut de puce au Microcircus de la compagnie La Valise, où de petits objets deviennent trapézistes, acrobates et cracheurs de feu ! Entrez dans la danse de Christine Corday, poétique et décalée... Les angoissés de l'avenir trouveront auprès d'Emma La Clown, Voyante extra-lucide, toutes les réponses à leurs questions. Les jeux de constructions de Jordi Galí apporteront une onde de sérénité et contemplation. Surprises, rêves et fantaisies,

→ **Le Carlone, Francis Goeller**



→ **Christine Corday, Les Elles**



émotions, échanges et convivialité, c'est tout l'univers des Scènes Rurales qui rayonnera sur ces deux journées festives et bucoliques !

→ **Entrée libre et gratuite - Buvette et différentes formules de restauration sur place**

→ **Informations: 01 64 83 03 30 et sur www.scenes-rurales77.com**

Soutenue par le Conseil général de Seine-et-Marne, la saison des Scènes Rurales est organisée par Act'art, avec le concours de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France - Ministère de la Culture et de la Communication et du Conseil régional d'Île-de-France.

Le bonbon de Bombon

En juin dernier, lors de la fête du village désormais appelée fête du bonbon, l'événement fut la présentation officielle du bonbon de Bombon: « Le Bombonnais ». Cette douceur au chocolat est un mélange croquant et frais aux trois différentes saveurs. C'est une création d'Eric Rivière et de Loïc Genestier, les artisans pâtisseries-boulangers de Bombon de « La Bombonnaise ». Dans sa première mouture, il a déjà obtenu l'approbation des palais bombonnais. Nous suivrons avec intérêt le parcours de cette friandise que les habitants de notre intercommunalité pourront venir commander à la boulangerie.



→ Eric Rivière et Loïc Genestier, les artisans pâtisseries - boulangers de Bombon

L'inauguration du jardin associatif de Saint-Méry

Malgré une météo mitigée le 23 mars dernier, de nombreuses personnes ont assisté à l'inauguration du verger associatif des Amis du Val d'Ancœur - L.A.V.A.. Cette association a pour but de protéger l'environnement, de développer des projets en lien avec le développement durable, de participer à des événements pédagogiques et de sensibilisation pour tous publics (école, citoyen, association) et de développer un partenariat avec les associations locales ou nationales et les collectivités territoriales.



HISTOIRE D'ENFANTS : LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DE MORMANT (MAM)

La Maison fête ses 3 ans d'existence le 23 septembre 2013!



La MAM de Mormant regroupe quatre Assistantes Maternelles agréées et peut accueillir jusqu'à 16 enfants de 4 mois à 6 ans dans un cadre chaleureux et adapté à la petite enfance.

Le but est d'offrir aux parents un nouveau mode d'accueil sur la Communauté de communes, de veiller à la sécurité, au bien-être et à l'éveil des enfants tout en leur permettant de passer en douceur du cocon familial à la petite collectivité, premier pas vers la scolarisation.

→ **Contact: Elisabeth DIEUDONNE,**
Présidente de l'association
au 06 76 92 76 08
ou à la MAM: 01 64 06 05 35.

→ La Maison se situe au 32 rue Jean-Jaurès –
Cité Lohéac – 77720 MORMANT,
n'hésitez pas à venir la visiter.



LES ACCUEILS DE LOISIRS : UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

Sur les questions d'action sociale et de l'enfance, la Communauté de communes de l'Yerres à l'Anœur a souhaité s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants.

En 2012, elle a ainsi repris la compétence des Accueils de Loisirs Sans Hébergement – A.L.S.H. – et des accueils périscolaires des enfants de 3 à 12 ans pour ses neuf communes.

Désormais, elle leur rembourse les frais afférant à l'occupation et l'utilisation des équipements et des divers services (animation, administratif, restauration, entretien et travaux) nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs.

Elle travaille actuellement à l'homogénéisation des tarifs sur tout son territoire.

Pour rappel, l'accueil de loisirs est un acteur éducatif qui, en complémentarité avec la famille et l'école, permet à l'enfant de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité. Il contribue à développer le sentiment d'appartenance au territoire et, ainsi à favoriser plus durablement la relation avec la jeune population. Espace de vie, de rencontre, de convivialité et de découverte, il les responsabilise, les initie, et participe ainsi à leur socialisation.



Pour les renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser aux communes :

→ Bombon – Bréau – Saint-Méry :
01 64 38 58 35 et 06 45 06 92 94

→ Chaumes-en-brie :
01 74 90 19 01,
06 85 40 37 09
et clsh@chaumes-en-brie.fr

→ Regroupement pédagogique
intercommunal Courtomer –
Bernay – Vilbert :
01 64 42 92 21

→ Guignes :
01 64 42 30 14
et al.guignes@focel.net

→ La Chapelle-Gauthier :
06 74 48 64 84
et alshalaclairfontaine-lcg77@orange.fr

→ Mormant :
01 64 06 98 31 ou 06 07 80 68 41

VACANCES SCOLAIRES 2013

→ **Vacances de la Toussaint :**
du samedi 19 octobre
au lundi 4 novembre 2013

→ **Vacances de Noël :**
du samedi 21 décembre 2013
au lundi 6 janvier 2014

LE BUDGET INTERCOMMUNAL

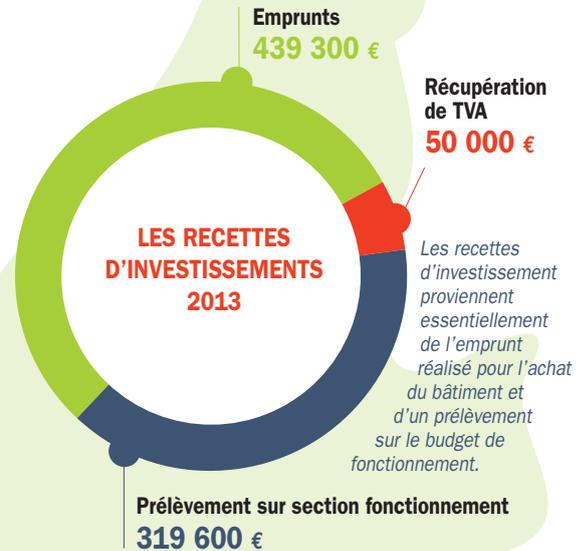
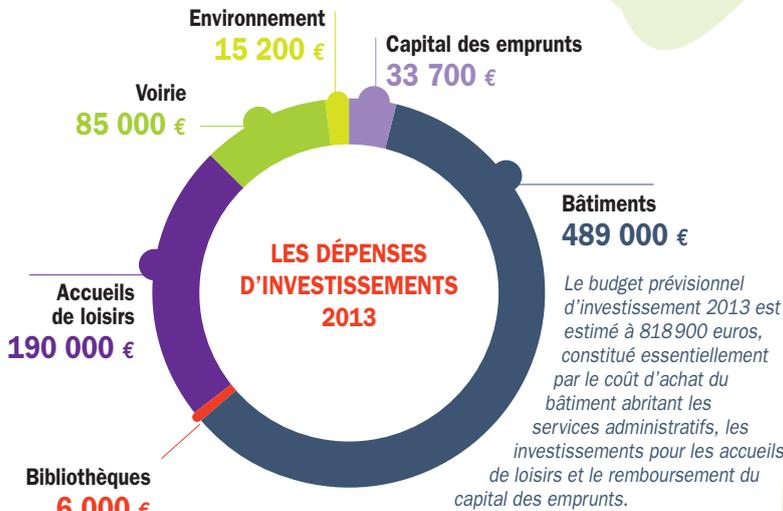
Comme pour une commune, les finances d'une Communauté de communes se composent de deux sections :

→ **l'investissement** comprenant tout ce qui participe à la mise en valeur du patrimoine (achat ou construction de bâtiment, agencements divers...) ainsi que les remboursements du capital des emprunts ;

→ **le fonctionnement** comprenant toutes les charges qui permettent de faire fonctionner la structure (salaires, charges, dépenses d'énergie, assurances...) ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts.

De la même manière, **le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes**. De ce fait, toute dépense supplémentaire nécessite de trouver une recette, laquelle peut provenir essentiellement de trois sources :

- les impôts et taxes ;
- les dotations reçues de l'Etat ;
- les revenus des services intercommunaux.



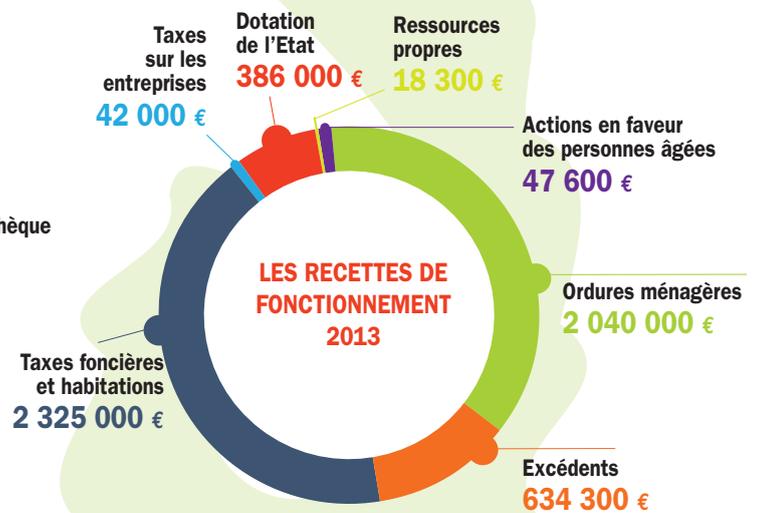
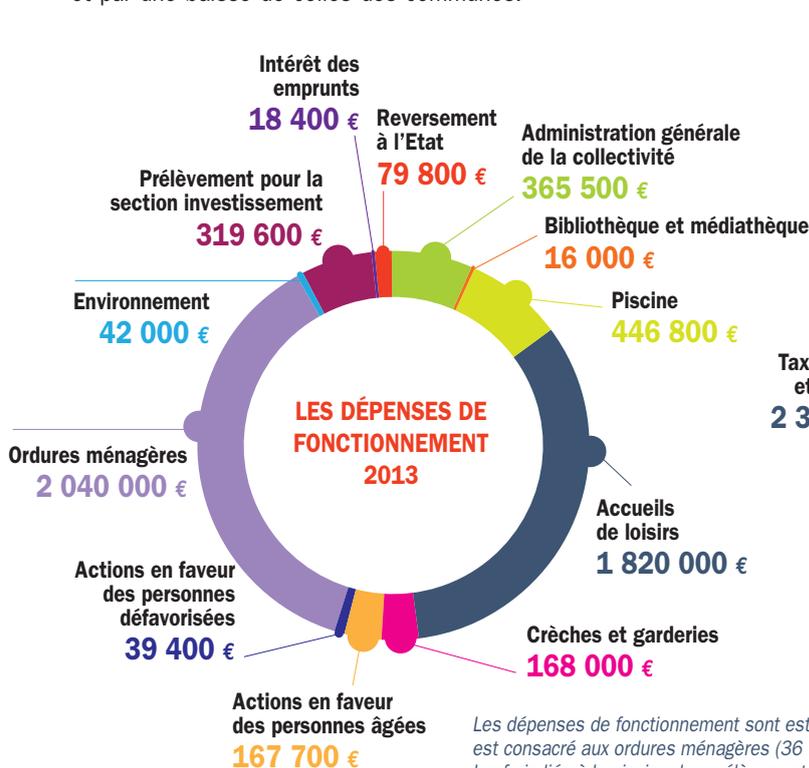
Lorsqu'une commune transfère une compétence à la Communauté de communes, elle perd toute possibilité d'intervention dans ce domaine. C'est alors à la Communauté de communes que revient l'obligation d'assumer cette compétence et de trouver les financements nécessaires. Cela se traduit par une augmentation des charges de la communauté et par une baisse de celles des communes.

Cette disposition légale a pour but de mutualiser les charges et ainsi de permettre une économie d'échelle.

Notons au passage, que cela n'est que partiellement vrai. Les taux d'imposition différents d'une commune à l'autre peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur cette mutualisation.

Cela a été le cas cette année, avec le transfert de la compétence centre de loisirs qui a un impact financier considérable sur le budget de la Communauté de communes.

En effet, la progression de nos dépenses liée à la reprise de la compétence accueils de loisirs, se traduira cette année par une augmentation de nos taux d'imposition.



La plus grande partie de nos ressources provient des impôts des ménages. Cela explique que le transfert de la compétence Accueils de loisirs, a une influence importante sur nos taux d'imposition 2013.

QUOI DE NEUF A LA CCYA ?



CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISE, BÉNÉFICIEZ D'UN PRÊT À 0 % !

Vous souhaitez créer, reprendre ou développer une entreprise commerciale, artisanale, agri-rurale, de services, de profession libérale... ? N'hésitez plus ! Et bénéficiez de l'apport financier et technique proposé par Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

C'est dans le cadre de sa compétence en matière d'actions de développement économique d'intérêt communautaire, qu'à partir de cette année, notre Communauté de communes s'engage dans une politique de soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Elle adhère à l'Association Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprise en leur accordant un prêt d'honneur.

Le prêt d'honneur est un prêt **sans intérêt et sans garantie** pouvant aller de 3000 à 23000 euros et remboursable sur 5 ans maximum. Le but est de faciliter l'accès au crédit bancaire. **Différents prêts d'honneur existent en fonction du projet**: les Prêts d'Honneur Création, Reprise, Île-de-France Transmission, Développement et Agricole.

Ces prêts sont destinés aux créateurs ou repreneurs installant leur entreprise sur notre territoire. Lors du premier contact avec le porteur de projet, l'association l'informe des différentes aides à la création et l'oriente vers **l'opérateur technique** qui l'aidera à constituer son dossier de financement. Ensuite, une commission ou un comité d'attribution de prêt composé de chefs d'entreprise et d'experts (banquier, expert-comptable) décide de l'octroi du prêt.

Une fois le prêt d'honneur obtenu, le porteur de projet est ensuite épaulé par les chargées de mission de l'association durant les premières années de vie de son entreprise. Un suivi technique est réalisé et, s'il le désire, **il peut être accompagné par un parrain bénévole** (chef d'entreprise, cadre ou expert). Le parrain apporte un soutien moral, fait bénéficier de ses relations et surtout de son expérience. Le suivi est une façon de rompre l'isolement et est un gage de réussite et de pérennité !

Grâce à son fonds de prêts financé par des fonds privés et publics, dont la Communauté de communes de l'Yerres à l'Ancœur, la plateforme a soutenu depuis 2000 plus de 350 porteurs de projet dont les entreprises ont généré près de 820 emplois.

→ CONTACTS ET DOCUMENTATION :

Communauté de communes de l'Yerres à l'Ancœur

Service du Développement local
au 01 64 25 15 38

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

Chargée de mission: Laurence LAHAYE
Centre d'affaires H. CENTER

11, rue Benjamin Franklin
77000 LA ROCHETTE

Tél. : 01 64 38 96 85

Fax : 01 64 38 93 93

@ : initiative_mvsvud77@camvs.com

Site Internet : www.initiative-mvs-sud77.fr



Un petit-déjeuner d'entreprises à venir

Afin de permettre la rencontre et l'échange entre professionnels du territoire, nous organiserons un petit-déjeuner des dirigeants des commerces et des entreprises de notre intercommunalité d'ici la fin de l'année 2013. Nous vous tiendrons informés.

→ Vous avez des questions ou des idées à ce sujet, n'hésitez pas à nous en faire part auprès du service développement local, au 01 64 25 15 38 ou developpement@ccya.fr.



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la loi sur l'eau a imposé aux collectivités de conduire des contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Les objectifs de cette loi sont de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental et de participer ainsi à l'effort national de protection de la ressource en eau.



→ Installation à Yvermailles

© M. Garnier

société A.C.E. (Assainissement Conseil Environnement), sous contrat pour réaliser les contrôles.

Pour son financement, le SPANC doit être autonome. Au terme de la loi, le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), et à ce titre, ses dépenses ne peuvent pas être couvertes par un impôt. Les charges du service sont donc couvertes par les redevances demandées aux usagers de l'assainissement non collectif, comme ceci est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.

Chaque jour, nous utilisons de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... ce sont les eaux usées domestiques. Il existe deux modalités pour assainir cette eau :

- **l'assainissement collectif** : un réseau public qui concentre les eaux usées sur un site de traitement, tel que le « tout-à-l'égout ».
- **l'assainissement non collectif** : une installation privée liée à une habitation ou un groupe d'habitation qui doit être capable de traiter les eaux usées.

La plupart des communes qui composent la Communauté de communes de l'Yerres à l'Ancoeur ont défini un zonage d'assainissement collectif et non collectif, déterminé en fonction de critères technico-financiers.

Un assainissement collectif public coûte excessivement cher, il ne peut concerner que des zones densément peuplées. Pour des zones moins densément peuplées, l'assainissement non collectif devient donc plus judicieux.

En 2006, la Communauté de communes a mis en place son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour prendre en charge la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau.

Il y a deux sortes de contrôles obligatoires : le contrôle des installations neuves et celui de fonctionnement.

Pour la gestion du service, il a été choisi un mode de gestion mixte : une secrétaire pour gérer le service, conseiller et accompagner les usagers et un prestataire privé, la

Parallèlement à cela, la Communauté de communes s'est dotée de la compétence réhabilitation. En effet, il ne suffit pas de diagnostiquer un mauvais fonctionnement, encore faut-il essayer d'améliorer la qualité des eaux rejetées.

Aussi, à l'issue de votre contrôle, et sur la base du volontariat, la Communauté de communes de l'Yerres à l'Ancoeur peut vous aider financièrement et matériellement à réhabiliter votre installation. Pour cela, le SPANC se charge du montage du dossier et du choix de l'entreprise. Cette procédure, autorisée seulement aux collectivités, permet d'obtenir de la part des partenaires institutionnels (Conseil général de Seine-et-Marne et Agence de l'eau Seine-Normandie), une subvention pouvant atteindre 50 à 60 % du montant des travaux. Une fois ces derniers réalisés, la Communauté de communes paye l'entreprise, perçoit les subventions, et vous adresse une facture correspondant à la part restant à votre charge.

Cette possibilité strictement encadrée et par conséquent lourde sur le plan administratif, est la seule qui permette à des particuliers de bénéficier de subventions pour des travaux en domaine privé. Elle est quelque fois mal comprise des usagers qui estiment excessif le temps entre la prise de contact et les travaux.

Nous réfléchissons actuellement à mettre en place une prestation d'entretien, afin de mutualiser vidange et nettoyage des installations, ceci toujours afin de vous faire bénéficier du meilleur service au meilleur prix.

Aménagement numérique : technologie et priorités choisies



Sur notre territoire, comme sur une bonne partie de la Seine-et-Marne, de nombreux foyers ne bénéficient pas de bonnes conditions d'accès à Internet. Les opérateurs actuels (Orange, SFR...) investissent dans les secteurs fortement urbanisés et laissent ainsi les communes moins peuplées en marge de ce développement technologique. Augmenter le débit d'Internet et assurer nos besoins à venir en matière de communication pour nos communes, c'est investir pour le développement et l'attractivité de notre territoire et se donner la possibilité d'évoluer vers le télétravail, la téléphonie du futur, la télévision haute définition,...

C'est face à cet enjeu que notre Intercommunalité a adhéré au Syndicat Seine-et-Marne Numérique, créé sous l'égide du Conseil Général pour déployer la fibre optique sur l'ensemble du département.

Nous avons eu à choisir d'une part la technologie à mettre en place et ensuite les priorités de déploiement.

Nous avons finalement choisi d'installer la technologie FttH (Fiber to the Home) sur tout notre territoire et d'abandonner la solution mixte M.E.D. (Montée en Débit)/FttH. Cette possibilité présentait à la fois le meilleur compromis coût/débit et des subventionnements institutionnels incitatifs (Etat, Département...).

Dans un deuxième temps, les orientations données au Syndicat et à son futur délégataire ont été celles d'équiper en priorité les communes les moins bien desservies : Aubepierre-Ozouer-le-Repos, La Chapelle-Gauthier et Chaumes-en-Brie.

Pour ces communes, deux nœuds de raccordement optique – NRO - devront être implantés sur Guignes et sur Mormant et selon les règles du Syndicat. Les communes supportant le N.R.O. seront automatiquement déployées dès la première phase des travaux.

→ **Informations complémentaires :**
www.seine-et-marne.fr/seine-et-marne-numerique-syndicat-mixte-d-amenagement-numerique

► Pour les plus de 65 ans et les personnes handicapées autonomes



► Entrée de la CCYA

> Le portage de repas

Des repas complets et équilibrés peuvent être livrés à domicile, en semaine, le week-end et les jours fériés.



A noter: la Société Apetito avec laquelle nous travaillons depuis 2007 n'a pas souhaité reconduire le marché cette année. Ainsi à partir d'octobre 2013, le service va continuer avec un nouveau partenaire.

Quelques petits changements seront sûrement à noter: nouveau livreur, nouveaux emballages,...

Les tarifs du plateau-repas restent inchangés: 5€ TTC, livraison comprise.

► **Contact: 01 64 25 15 38**

> Le Transport à la demande

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17 h, « Le Petit Zéphyr » vient vous chercher à votre domicile et vous y redépose après vos rendez-vous (médicaux, administratifs, loisirs, courses, marchés, etc.).

Tarifs: 1,50€, 3€ ou 4€ en fonction de la destination.

► **Contact: 01 64 25 15 16**

> La téléassistance

Relais des services du Conseil Général de Seine-et-Marne et d'EUROP ASSISTANCE, on vous propose des équipements d'alarme fiables, adaptés et à des tarifs attractifs. Plusieurs matériels peuvent être fournis.



► **Contact: 01 64 25 15 38**

LES BIBLIOTHEQUES

LES PERMANENCES :

> Bombon

Mardi: 16h20 - 17h20

Mercredi et samedi: 10h30 - 12 h

En période de vacances scolaires,

le samedi: 10h30 - 12 h

> Chaumes-en-Brie (Foyer Rural)

Lundi - Mardi - Jeudi: 16h45 - 18h30

> Courtomer (courtobiblio@orange.fr)

Maison des associations:

Mardi: 18 h - 19h30/Dimanche: 10 h - 12 h

> La Chapelle-Gauthier (bibliolcg77@gmail.com)

Lundi - Mardi: 17h30 à 18h30

Mercredi - Jeudi: 17 h à 18h30

Vendredi: BiblioBB 10 h - 11 h

(1 vendredi/mois réservé à la petite enfance)

Samedi: 10h30 - 12 h

(2^e et 4^e samedi du mois)

Pendant les vacances scolaires les horaires peuvent être modifiés.

Tél.: 01 64 08 41 16

> Mormant

Mercredi: 14 h - 16 h/Samedi: 10 h - 12h

En période de travaux, les permanences se font en mezzanine de la Salle des Fêtes.

> Saint-Méry

Les samedis 14 et 28 septembre -

12 et 26 octobre - 9 et 23 novembre -

7 et 21 décembre: 11 h - 12h30

(dates suivantes sur www.saint-mery.fr)

LE SERVICE EMPLOI

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, il met à disposition:

- des ordinateurs connectés à Internet et une imprimante, uniquement pour la recherche d'emploi;
- de la documentation (sur la formation, les contrats de travail, etc.);
- un panneau d'affichage avec des offres d'emploi;
- des mises en contacts occasionnelles avec des employeurs;
- la réservation de la navette « Le Petit Zéphyr » pour les rendez-vous Pôle Emploi;
- des panneaux d'information dans chaque mairie.

A NOTER:

Prochainement, des panneaux d'affichage du Service Emploi seront installés à l'accueil de chacune des mairies. Divisés en quatre catégories (demandeurs d'emploi, communes, partenaires et entreprises), ils informeront sur les offres d'emploi, les permanences d'organismes dans nos locaux, les forums, les salons de l'emploi, etc.

Une nouvelle plaquette de présentation du Service Emploi sera également mise à votre disposition.

► **Contact: 01 64 25 15 16**
ou emploi@ccya.fr

Les services de la Communauté de communes de l'Yerres à l'Anceœur : 4, rue Guilloteaux - 77720 MORMANT
Tél : 01 64 25 15 38 | Fax : 01 64 25 98 61 | Courriel : contact@ccya.fr | www.ccya.fr

Direction des services
Florence YVON

Développement local
Julie SAINT-PIERRE

Les permanences de l'Administration
et du Service d'Assainissement Non Collectif
Lundi au jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

Administration
Corinne FORTIN

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Christelle MIGNON (service-eaux@ccya.fr)

Navette Le Petit Zéphyr | 01 64 25 15 16
Prise de RDV : Joëlle BORCARD

Service Emploi | 01 64 25 15 16
Joëlle BORCARD (emploi@ccya.fr)

Permanences : Ouvert au public du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Système d'Informations Géographiques
<http://ccya.infotp.com/gxnet>



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES